



Aux membres du Conseil général de Premier

Premier, le 2 mai 2022

## Préavis municipal no 196 pour le conseil du 2 juin 2022 Comptes 2021

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### I - Préambule

Les comptes pour l'année 2021, révisés par la fiduciaire Cuérel à Baulmes, ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 2 mai 2022.

Selon le tableau comparatif des charges et des produits,	
les charges s'élèvent à	fr. 1'123'296.52
les produits s'élèvent à	fr. 1'156'484.47
ce qui laisse apparaître un excédent de produits de	<b>fr. 33'187.95</b>

### II. Quelques remarques particulières

#### **Comptes de fonctionnement**

##### Chapitre 10 - Autorités

En début d'année, quelques heures pour les élections communales et autres votations. Puis, avec l'arrivée d'une nouvelle et jeune équipe à la tête du Bureau du Conseil, il y a eu quelques heures de formation externe ainsi que des heures en interne afin d'étudier et comprendre le fonctionnement d'un Bureau. La commission des eaux s'est également réunie à plusieurs reprises pour l'étude du préavis relatif au règlement sur la distribution des eaux et son tarif de détail. Pour ces raisons, le budget du C. 101.300 a été légèrement dépassé, mais est en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

##### Chapitre 11 – Administration

Nous avons acquis une nouvelle imprimante ainsi qu'un destructeur de papier pour l'administration et un déshumidificateur pour le local des archives (11.311). Le coût des cartouches d'encre est la plus lourde charge du poste 11.310 (fr. 1'800.--). Dans les frais de téléphone, nous avons souscrit un nouvel abonnement chez Swisscom pour la gestion et surveillance des eaux (suite acceptation du préavis 185), raison de l'augmentation du poste 11.3182.

Dans le poste « honoraires » 11.3185, outre les dépenses habituelles, le dépassement est dû à des honoraires de DTP pour de l'assistance technique sur différents dossiers ainsi qu'un acompte pour un plan d'affectation fixant les limites de constructions.

Nous avons également souscrit un abonnement annuel pour la sauvegarde externe de nos données ainsi qu'un contrat de maintenance de notre informatique chez Areist à Agiez.

##### Chapitre 21 – Impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en nette augmentation (+ 18 %). Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

##### Chapitre 22 - Service financier

Avec les amortissements des dettes, le montant des intérêts diminue (22.322).

Au niveau de la péréquation 2020 (décompte final août 2021), nous avons dû repayer fr. 18'015.- (22.352.2). Notre commune est cependant toujours bénéficiaire du système péréquatif vaudois.

Suite à une nouvelle répartition de l'actionnariat de Valorsa, nous avons été remboursé de fr. 800.— (22.424) et sommes désormais propriétaire de 9 actions au lieu de 10 (9153.5).

### Chapitre 31 – Terrain

A l'initiative de quelques villageois, le village a été fleuri pour fr. 700.-. Les 11 bancs publics, quant à eux, ont subi un lifting bienvenu pour fr. 2'200.--.

### Chapitre 321 – Forêts

Le déficit du dicastère s'élève à env. fr. 22'000.-. Nous précisons que les pertes « forêt » sont partiellement compensées par les retours de péréquation l'année suivante (sur le compte 22.452.3).

### Chapitre 322 - paturâges

Différents entretiens ont été faits aux Auges (changement du bac à laver et aspiration de la friteuse, changement des poutres de stores extérieurs et des toiles)

A cause de la crise sanitaire Covid-19, la buvette s'est ouverte avec un mois et demi de retard (au 1<sup>er</sup> juin 2021), raison pour laquelle fr. 4'500.- de loyers ont été abandonnés (322.4272). Mme Blanchard, nouvelle tenancière des Auges, a payé le pas de porte de fr. 12'000.- (322.4274).

### Chapitre 35 – Bâtiments communaux

Collège : l'appartement « La Tour, sous le clocher » a été libre 1 mois, mais dès le 1<sup>er</sup> octobre 2021, tous les appartements sont à nouveau loués.

Amortissement de fr. 35'000.- des divers travaux au collège (fr. 10'000.- de moins qu'au budget, l'investissement des travaux de l'appartement La Tour ayant été entièrement amorti au 31 décembre 2020). Un amortissement supplémentaire de fr. 71'572.35 a permis de rembourser intégralement l'investissement « anciennes classes – appart. 1<sup>er</sup> est ».

Tirage : la salle du Tirage n'a été louée que 2 fois durant l'année 2021 ;

### Chapitre 43 – routes

La route des Auges a subi un reprofilage et la pose d'un enduit superficiel monocouche pour env.15'300.--.

### Chapitre 45 – Déchetterie

La taxe forfaitaire 2021 a été fixée à fr. 52.- par habitant. Dans l'option d'un concept global de gestion des déchets, dès le 1<sup>er</sup> mai 2021, c'est l'entreprise Henry transport SA qui est en charge du transport de toutes nos bennes. De plus, elle fournit et gère le personnel de surveillance, ce qui facilite les éventuels remplacements. Elle a aussi mis en place de nouveaux panneaux signalétiques (45.311– fr. 485.-). Des frais de déplacement (45.306) lui sont désormais payés (fr. 30.- par déplacement pour les 2 communes). Afin de respecter la loi sur les déchets compostables (art.12 al.2 RLGD), le compost ne doit plus être déposé à même le sol et doit être évacué dans une compostière. Afin de répondre à cette nouvelle exigence, il a fallu déposer un enrobé afin de pouvoir y créer la zone à compost, d'entente avec la commune de Bretonnières. Le coût de ces travaux, fr. 8'000.- par commune, n'était pas prévu au budget, mais ont dû être entrepris dans l'urgence.

En 2021, des sacs taxés ont été distribués aux parents de jeunes enfants pour fr. 370.50.

La gestion et la valorisation des déchets est un véritable casse-tête et il faudra un recul de quelques années pour avoir un point de comparaison.

### Chapitre 50 – Ecoles

Au 31 décembre 2021, 37 enfants sont scolarisés à l'AsCoVaBaNo, d'où une augmentation des coûts à notre charge.

### Chapitre 72 – Sécurité sociale

Le décompte final de la cohésion sociale 2020 (ex-facture sociale) était de fr. 11'454.- en notre faveur (72.451).

Dans le C. 72.452 figure le décompte final de 2020 (en notre faveur de fr. 11'200.--), celui de 2021 (en notre faveur de fr. 7'060.-) et une part sur le fonds Covid (en notre faveur de fr. 4'130.-)

### Chapitre 81 – service industriel

Dans le compte 81.318, ont été comptabilisés les factures Connect pour la mise à jour du système d'auto-contrôle (fr. 4'840.-) ainsi que celle pour la gestion annuelle des analyses d'eau (fr. 6'230.--), beaucoup plus élevées que prévu au budget. Les amortissements obligatoires ont été comptabilisés pour

fr. 17'400.--. Le résultat bénéficiaire du dicastère, fr. 5'136.15, a permis d'amortir partiellement l'investissement de cette année « modification du système de gestion et surveillance réseau d'eau » no 9144.5.

### **Au bilan :**

C. 9141.40 – amortissement obligatoire de fr. 45'000.- ;

C. 9141.42 - amortissement obligatoire de fr. 14'000.- ;

C. 9141.44 – amortissement obligatoire de fr. 19'000.- ; le coût final des travaux à notre charge s'est élevé à fr. 599'698.10 ;

C. 9143.21 – amortissement obligatoire de fr. 20'000.- ; amortissement supplémentaire de fr. 71'572.35 pour solde de compte ;

C. 9143.22 – amortissement obligatoire de fr. 15'000.- ;

C. 9144.5 – investissement accepté par le conseil le 3 décembre 2020 selon préavis no 185 ; un amortissement extraordinaire de fr. 5'136.15 a été comptabilisé (excédent de revenu du dicastère eau) 922 - au 31 décembre 2021, le total de nos emprunts s'élève à fr. 1'055'600.- (remboursements durant l'année de fr. 463'000.--).

### **III. Commentaires**

L'année 2021 boucle avec un cash-flow qui a permis de procéder à fr. 113'000.- d'amortissements obligatoires. La Municipalité juge les comptes 2021 comme bons mais reste toujours vigilante afin de maîtriser au mieux les dépenses.

Malgré le changement de législature au 1<sup>er</sup> juillet 2021, aucune modification dans les effectifs de la municipalité. La répartition des dicastères reste inchangée. La Municipalité s'est réunie à 45 reprises durant l'année.

### **IV. Rapport du Syndic**

Bâtiments : un adoucisseur a été posé au collège pour le traitement de l'eau ;

Ecoles : suite à l'augmentation du nombre d'élèves AsCoVaBaNo, une étude est lancée pour déterminer le lieu de construction d'un nouveau complexe scolaire + UAPE dans le Vallon du Nozon ; 3 sites sont retenus.

Forêts : la pagaille s'est installée en 2021 suite à un décompte erroné du garde forestier, incompétent.

Paroisse : une nouvelle convention ainsi que l'embauche d'une fiduciaire et d'une secrétaire ad'hoc va permettre de clarifier la gestion très complexe des comptes et décomptes intercommunaux.

Déchetterie : l'assainissement ainsi que la pose d'une benne à compost a permis de limiter la pollution au sol.

Pâturages : sous la direction du Parc Jura Vaudois, un cours pour la construction des murs en pierres sèches a été réalisé au Chalet de Premier, avec l'appui de professionnels, d'amateurs et de bûcherons du GFVN. Les déchets en forêts et dans les pâturages augmentent sans cesse ; un appel est lancé à la population, aux cyclistes, aux marcheurs afin de limiter l'impact.

### **V. Rapport des municipaux**

#### P.H. Maillard

Service des eaux : la consommation totale du village se monte à 26'297 m<sup>3</sup> contre 29'589 m<sup>3</sup> en 2020. Le captage des Auges avait donné quelques soucis de qualité en 2020. Nous avons procédé à un curage complet des bras de captages des Auges et avons constaté que des conduites n'étaient pas étanches (formation de queues de renard et fortement encombrées de tartre). La conduite de transport du captage du haut (ciment et PVC) a été remplacée par une nouvelle conduite soudée en PE jusqu'à la chambre de réunion. Plus possible d'avoir des fuites, des queues de renard ou infiltration d'eau de surface douteuse. Dès lors la qualité et le débit se sont améliorés. Une nouvelle

## Préavis municipal no 196 pour le Conseil du 2 juin 2022 - Comptes 2021

---

chambre de réunion va se faire en 2022 (programme OFCO). Le règlement de l'eau n'a été accepté ni par l'OFCE ni par Monsieur Prix. Le nouveau règlement 2022 suit le règlement type et les taxes ont été revues dans le sens de Mr. Prix.

L'AIMS, Association Intercommunale de la Source Mercier, a bien avancé avec le projet de la Rive droite de l'Orbe pour Premier et Bretonnières. Suite aux discussions avec les autres communes du Vallon du Nozon, Croy, Romainmôtier-Envy et Juriens, toutes les Municipalités ont validé la solution d'alimenter directement notre futur réservoir aux 36 Chemins par une nouvelle conduite en Novelet avec STAP et réservoir au-dessus de Bretonnières (alt. 740 m).

Cette modification du projet ERNOM de 2016 doit encore être validée par L'ECA et l'OFCE.

AIVN : La STEP a reçu 10'824 m<sup>3</sup> contre 11'247 m<sup>3</sup> à épurer en 2020. Nous devons poursuivre notre séparatif dans le village, améliorer la surveillance avec un contrôle par vidéo de l'état des conduites. Un effort d'infiltration des eaux de pluie doit systématiquement être étudié. Pour les raccordements existants sur les réseaux des eaux usées et claires il est recommandé de contrôler la faisabilité pour modifier nos descentes d'eau claire en les sortant de l'unitaire et en favorisant l'infiltration autant que possible. C'est un objectif de cette législature pour la commune et les particuliers.

Service du feu : Le SDIS Vallorbe Région a bien passé le cap COVID-19 avec son personnel. Le nombre des sorties du SDIS a baissé, le service a bien pu fonctionner malgré tout. Si la population est en augmentation, le nombre des sapeurs-pompiers volontaires à Premier est quasi inexistant et c'est dommage. C'est également ouvert aux femmes. Par avance je remercie ceux ou celles qui vont suivre la campagne de propagande de l'ECA en novembre.

Service des constructions : En 2021, de nouveaux chantiers se sont ouverts. Nous vous rappelons que tout projet de modification de l'espace visuel doit faire l'objet d'une simple demande à la Municipalité qui vous expliquera quelle démarche administrative il faudra suivre.

### VII. Conclusions

- Ce préavis a été porté à l'ordre du jour de la séance du conseil du 2 juin 2022 ;
- Il a été soumis à la commission de gestion et finances.

Fondé sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir :

1/ accepter les comptes 2021 tels que présentés, avec un excédent de revenus de fr. 33'187.95

Municipalité de Premier  
Le Syndic      La Secrétaire



E. Candaux      S. Breton



Annexes : comptes 2021